

HONORAIRES HT

(À la charge de la partie précisée au mandat)

I) NEGOCIATIONS VENTES

(y compris la rédaction du compromis et/ou du protocole)

A) Négociation et Vente d'Immeubles,

Barème par paliers HT sur prix des biens immeubles :

de 0 € à 150 000€	8 % du prix de vente
de 150 001 € à 350 000€	7 % du prix de vente
de 350 001 € à 500 000€	6 % du prix de vente
de 500 001€ à 1 000 000€	5 % du prix de vente
au de-là de 1 000 000€	3 % du prix de vente

Forfait minimum :

Négociation :	4 800€ HT	Soit un forfait minimum de 6 750€ HT pour les deux prestations.
Frais de dossier :	1 950€ HT	

B) Négociation et Vente de Titres et de Fonds de commerce et/ou de Droit au Bail et Pas de Porte.

Barème par paliers HT sur prix :

de 0 à 350 000€	8 % du prix de vente + 24% du loyer annuel
de 350 001 € à 500 000€	7 % du prix de vente
de 500 001€ à 1 000 000€	6 % du prix de vente
au de-là de 1 000 000€	4 % du prix de vente

Forfait minimum :

Négociation :	4 700€ HT	Soit un forfait minimum de 7 500€ HT + 24% du loyer annuel pour les deux prestations.
Frais de dossier :	2 800€ HT	

II) RÉDACTION DE L'ACTE :

Cession de Titres, de Fonds de commerce, de Bail : 3% du prix de vente

Forfait minimum : 2 000€ HT + droits et débours + frais d'annonces légales

III) LOCATIONS

Négociation et Rédaction du bail :

24% HT du loyer annuel HT prévu au mandat.

Rédaction simple du bail :

1 mois de loyer HT.

Forfait minimum pour Rédaction et/ou Négociation :

750 € HT pour un bail professionnel, bureaux, dérogatoire ou une convention précaire.
1 200 € HT pour un bail commercial.

IV) CONTRAT DE LOCATION-GERANCE

De **3 000€ à 8 000€ HT** selon le dossier et les prestations.

V) ESTIMATION

A partir de **450€ HT** selon le dossier et les prestations.

Les honoraires pratiqués sont ceux figurant au mandat et ne tiennent pas compte d'une éventuelle négociation sur le prix de vente.